



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 93099

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'importance pour les communes de la contribution du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour cofinancer les projets communaux de vidéoprotection qui répondent à des objectifs municipaux mais aussi et surtout au triple objectif national de prévention, d'optimisation de l'emploi des forces de l'ordre et d'amélioration du taux d'élucidation. L'efficacité de la vidéoprotection en des trois domaines est aujourd'hui démontrée dans toutes les communes ayant mis en place ces dispositifs. Cependant, le cofinancement de l'État par le FIPD paraît en baisse. En Moselle, ce cofinancement est passé de 50 % à 40 %. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte revenir à un taux de financement de 50 % pour intensifier l'effort de développement de la vidéoprotection.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93099

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12164

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)